



Le Mot du Maire

Sommaire

Lettre du Maire	1
Ouverture de la boulangerie La Tradition de Manon	2
Cérémonie du 14 Juillet	3
Brocante du 30 juillet	4
Travaux en cours	5
Fermeture Mairie Tournée Cadastrale Déclaration biens immobiliers	6
Économisons l'eau Mesures de Restriction Course Cycliste la Conchylienne	7-8-9
Mémento Assistants maternelles Etat Civil Répertoire Téléphonique Permanences Mairie	10-11

Début juillet, en face de la mairie va s'ouvrir un commerce de proximité essentiel à la vie d'une commune :

Une Boulangerie

Bienvenue et tous nos vœux de réussite à « **la Tradition de Manon** » .

Dans un tout autre domaine, l'église devrait enfin retrouver « son coq » dressé dans les prochains jours... pour le plus grand bonheur de tous ceux qui nous ont interpellés à ce propos ! Nous avons dû attendre que la nacelle adéquate de l'entreprise soit disponible.

Les travaux de remise en état des équipements se poursuivent, il s'agit de « petits travaux » : peinture, remplacement ou réfection d'huissieries, pose de grillage.

Nous n'oublions pas les investissements plus conséquents mais là aussi, vie communale rime avec patience.

Comme d'habitude, des remarques concernant le bien vivre ensemble :

Bricolage, tonte ,barbecues, dépôts sauvages ne sont pas destinés à gêner les voisins ou à fournir du travail à notre employé communal !

Horaires de l'arrêté préfectoral réglementant les bruits de voisinage :

Lundi au vendredi de 8h à 12 h et 13h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Marie-Christine PINSSON



OUVERTURE PROCHAINEMENT De la Nouvelle Boulangerie

« LA TRADITION DE MANON »

La nouvelle boulangerie « la Tradition de Manon » ouvrira ses portes ce **samedi 1^{er} juillet 2023**, face à la mairie.

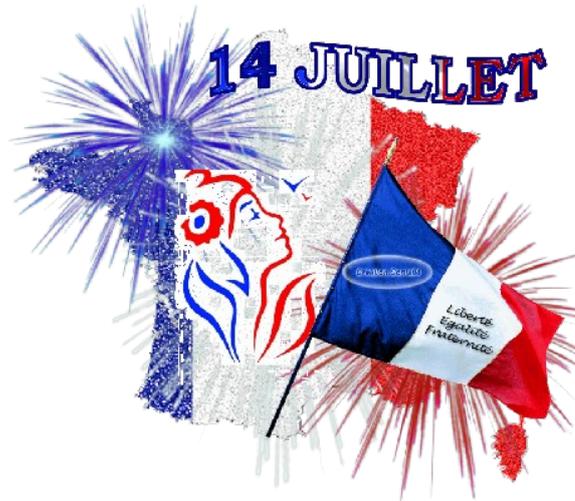
Artisan-boulangier, Manon proposera plusieurs variétés de pains et viennoiseries.

Infos et contacts : 07 83 00 74 01

Horaires d'Ouverture :

- mercredi – jeudi – vendredi – samedi de 7h30 à 12h30 / 16h30 à 19h00
 - dimanche de 7h30 à 12h30
 - Fermeture lundi et mardi





Madame le Maire

Le Conseil Municipal

Ont l'honneur de convier la population à assister

À la Fête Nationale

Vendredi 14 juillet 2023

14H30 : Cérémonie au monument aux morts

15h00 : Verre de l'amitié

22h00 : Retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice

- (*sous réserve* d'un arrêté préfectoral interdisant les tirs)

Venez nombreux



Les travaux en cours



Remise en état du coq sur le clocher de l'église et pose de grillage anti-volatiles (après des mois d'attente). Coût des travaux 9534,40€



Travaux de peinture au local communal



Remplacement de 22 panneaux de grillage à la station d'épuration suite au vol dans la nuit 10 au 11 mai dernier.



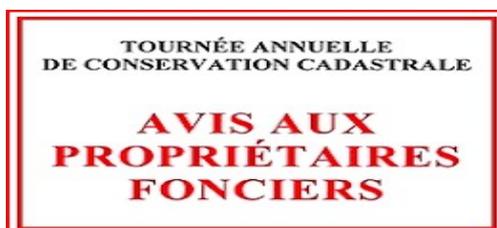
FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé à compter du 1^{er} août au 21 août 2023 inclus

Aucune permanence ne sera assurée

Site internet : www.conchylespots.fr

Infos Panneaupocket



Monsieur BERNARD Emmanuel, agent du cadastre sera de passage dans la commune **au cours du mois de juillet** afin de procéder aux mises à jours annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble de la commune et à prendre contact avec les administrés.

L'agent chargé des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédité peut être amené à réaliser dans le respect des dispositions légales des travaux topographiques dans les propriétés privées et publiques.

L'agent sera porteur d'une ampliation de l'arrêté préfectoral et le présentera à toute réquisition.

DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS

Vous disposez d'un délai supplémentaire pour effectuer votre déclaration d'occupation des biens immobiliers dans l'espace « gérer mes biens immobiliers » sur impots.gouv.fr

Compte tenu de l'afflux des déclarations en fin de période, il vous est possible de l'effectuer sans pénalité jusqu'au **31 juillet inclus**.

Vous n'avez pas accès à internet ou avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? Nos agents sont à votre disposition au 0809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel) de 8h30 à 19h. Vous pouvez également accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre centre des impôts ou dans l'espace France Service le plus proche de chez vous .

J'économise la ressource Eau !!!

Le 21 juin 2023, la Préfète de l'Oise a placé deux secteurs, l'Aronde et le Matz, au niveau d'alerte **CRISE** concernant l'usage de l'eau.

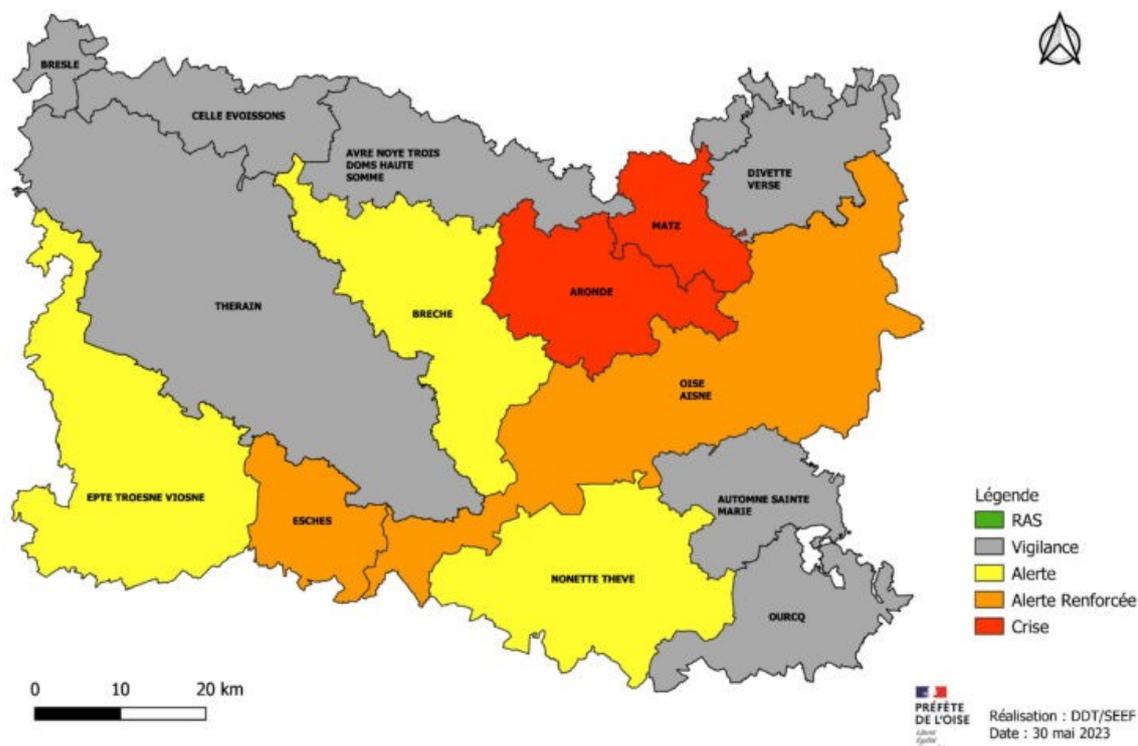
Les bassins versants du Matz et de l'Aronde sont concernés. Ces secteurs étaient déjà placés en alerte renforcée depuis le 22 mars.

Il est important de suivre les préconisations d'économie d'eau encore plus maintenant avec un niveau d'alerte crise.

La préfecture nous indique : « Les épisodes pluviométriques de mars et d'avril ont permis, au mieux, de stabiliser le niveau des nappes sur certains secteurs. Cependant, la reprise de la végétation et de l'évaporation ne permettent plus aux pluies de s'infiltrer suffisamment pour avoir un impact sur la recharge des nappes.

Par ailleurs, aucun scénario tendanciel ne se dégage concernant les prévisions météorologiques et les précipitations sur les trois prochains mois, ce qui a induit le classement du département en risque sécheresse « très probable » pour cet été 2023. »

Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



10 MESURES DE RESTRICTION DU GUIDE 2023

Des mesures qui visent à clarifier et renforcer les mesures de restrictions minimales



NETTOYAGE DES FAÇADES, TOITURES, TROTTOIRS ET AUTRES SURFACES IMPERMÉABILISÉES
→ Aux niveaux *alerte*, *alerte renforcée* et *crise* : interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel.



LAVAGE DES VÉHICULES CHEZ SOI ET CHEZ UN PROFESSIONNEL
→ Au niveau *alerte* : interdit chez les particuliers.
EN STATION DE LAVAGE
→ Aux niveaux *alerte* et *alerte renforcée* : autorisé seulement pour les pistes économes en eau ou équipées de systèmes de recyclage, ou portique programmé ECO sur ouverture partielle.
→ Au niveau *crise* : interdit.



REPLISSAGE ET VIDANGE DES PISCINES PRIVÉES
→ Aux niveaux *alerte* et *alerte renforcée* : seules les remises à niveau et les premiers remplissages sont autorisés.
→ Au niveau *crise* : le remplissage et la remise à niveau des piscines privées sont interdits.



PISCINES OUVERTES AU PUBLIC
→ Aux niveaux *alerte renforcée* et *crise* : le remplissage et la vidange sont interdits.



ARROSAGE DES GOLFS
→ Au niveau *alerte* : interdit de 8h à 20h. Réduction des volumes de 15 à 30%.
→ Au niveau *alerte renforcée* : interdit, à l'exception des greens et départs - Réduction des volumes d'au moins 60%.
→ Au niveau *crise* : interdit, à l'exception des greens (réduction d'au moins 80 % des volumes habituels).



ARROSAGE DES TERRAINS DE SPORT ET DES HIPPODROMES
→ Aux niveaux *alerte* et *alerte renforcée* : interdit entre 11h et 18h.
→ Au niveau *crise* : interdit (avec une exception possible pour les terrains à enjeu national ou international. La nouvelle version du guide vient préciser que l'application de cette exception devra prévoir un arrosage réduit de manière significative et interdit entre 9 h et 20 h).



ARROSAGE DES ESPACES ARBORÉS, PELOUSES, MASSIFS FLEURIS ET ESPACES VERTS
→ Au niveau *alerte* : interdit entre 11h et 18h.

→ Aux niveaux *alerte renforcée* et *crise* : interdiction totale (sauf pour les arbres et arbustes plantés récemment). Cette mesure s'applique aux collectivités, aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.



REPLISSAGE DES PLANS D'EAU
→ Aux niveaux *alerte*, *alerte renforcée* et *crise* : interdit à l'exception d'une autorisation par le service de police de l'eau pour un usage commercial.



ARROSAGE DES JARDINS POTAGERS
→ Au niveau *alerte* : comme pour les espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, espaces verts, interdit entre 11h et 18h.
→ Aux niveaux *alerte renforcée* et *crise* : interdit de 9h à 20h.



IRRIGATION DES CULTURES
→ Au niveau *alerte* : l'irrigation par aspersion est interdite entre 11h et 18h.
→ Au niveau *alerte renforcée* : l'irrigation par aspersion est interdite 9h et 20h.
→ Au niveau *crise* : interdite
L'irrigation localisée et économe en eau (goutte-à-goutte notamment) est autorisée aux niveaux *alerte* et *alerte renforcée* et interdite au niveau *crise*.

**COURSE CYCLISTE ORGANISÉE PAR
LE FC AMIENS MÉTROPOLE CYCLISME
Le samedi 20 mai 2023**

Le FC Amiens Métropole organisait pour la première fois une course cycliste sur la commune de Conchy Les Pots « La Conchylienne » sur un parcours de 5Km200.

Le beau temps était au rendez-vous pour les nombreux participants.



ASSISTANTES MATERNELLES A CONCHY LES POTS

Mme ASPETEGUIA Sandrine ☎ 06 15 31 40 90	Mme BONVARLET Jessica ☎ 06 20 58 72 33
Mme GEORGE Myriam ☎ 03 44 85 09 20	Mme KOPZYNSKI Vanessa ☎ 07 86 29 51 47
Mme SAVREUX Sandrine ☎ 06 06 86 71 00	Mme RAMOND Maryse ☎ 03 44 85 22 67

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Gustave James José Julien ROBERT le 29 mai 2023
Antonin Guillaume MANCÉBO le 15 juin 2023

Mariages :

MATHEY Vincent & LEULIET Sandrine le 13 mai 2023
CONSTANT Aurélien & FOYART Samantha le 20 mai 2023
DE LUCIA Julien & CAZÉ Alicia le 10 juin 2023

LES ACCUEILS PAROISSIAUX-SECRÉTARIATS

Communauté de la Plaine d'Estrées

8 place Charles de Gaulle – 60190 ESTRÉES SAINT DENIS

Lundi de 16h30 à 18h30 – Jeudi de 14h00 à 16h00

Communauté du Plateau Picard

2 rue de l'église - 60420 TRICOT

Mardi de 15h00 à 17h00 – Jeudi de 15h00 à 17h00 – Samedi de 10h00 à 12h00-La Neuville Roy

Communauté du Ressontois

45 rue de l'église – 60490 RESSONS-SUR-MATZ

Mercredi de 14h30 à 18h00 – Jeudi de 09h30 à 12h00 – Samedi de 09h30 à 12h00

Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
L'Ecole de Conchy	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons	03.44.42.50.63
Centre de Santé Conchy Les Pots	03.44.44.17.84
Mairie Ressons/Matz Service Carte d'identité	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
Taxi Conchylien	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

SUEZ SERVICE DES EAUX

0977 408 408

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h00 à
19h00

URGENCES
24h/24h

0977 401 113

S.I.C.A.E Électricité

03 44 926 926

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h15 à
12h30 & 13h30 à
17h00

Numéro de
dépannage :
03 69 24 09 88

INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères
Tous les LUNDIS

Ramassage des bacs de tri
Le MARDI des semaines impaires



PERMANENCES DE LA MAIRIE

MARDI et JEUDI de
14h00 à 18h00

VENDREDI de 16h30 à 19h00

mairieconchyspots@wanadoo.fr
http://conchyspots.fr

03 44 85 01 24

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
GRELIN Jean
CHAUMETTE Catherine

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine